

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du 05 novembre 2014

Le **05 novembre 2014** à 20h30, les membres du Conseil de Communauté de la Communauté de Communes du bassin de BOLOGNE VIGNORY FRONCLES, se sont réunis à la Maison de Pays à Bologne, sur convocation de M. Denis MAILLOT.

Présents : M. MAILLOT Denis, délégué titulaire, Mmes : ACHINI Agnès, ALBAR Patricia, BAUSSMAYER Arlette, CATTANI Annick, DORE Marie-Thérèse, HALTZ Hélène, HURAUX Carine, HURNI Marie-Thérèse, KEMPF Sonia, MARTINOT Yolande, PAINTENDRE Isabelle, REY-COUTURIER Emmanuelle, VAUTHIERS Chantal, WY SOCKI Annie, MM : COURAGEOT Michel, DAMPEYROUX Michel, DEMERSON PASCAL, DERREZ Jean Pierre, DESPREZ Christian, JOURDE Jean Marie, LAMONTRE Jean François, LEJOUR Jérôme, LESEUR Philippe, MAJORKIEWIEZ Francis, MARASI Julien, NOIROT Luc, PASQUIER Jean-Michel, PAULIN Michel, PELLOUARD Laurent, REMY Claude, ROY Jean-Yves, RUBINI Jacky, VOIRIN Patrice

Suppléant(s) : PAINTENDRE Isabelle (de M. POINSOT Patrick)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. KUHNER Gilbert à M. NOIROT Luc

Excusé(s) : MM : FLEURY Terry, POINSOT Patrick

Absents ou Excusés : MM : CONTAL FABIEN, DIEUDONNE Jean-Paul, PIERRE Nicolas

• **Approbation du procès-verbal de la séance du 24/07/2014**

Aucune remarque n'étant apportée au compte rendu de la séance du 24 juillet 2014, celui-ci est adopté à l'unanimité.

• **Décision budgétaire modificative (rapport 2014.11.B.01)**

Le Président présente un projet de décision budgétaire modificative approuvé par les membres du Bureau. Plusieurs points sont à l'origine de cette décision :

- Reprise en gestion directe du contrat enfance jeunesse avec recrutement de personnels, achats de matériel... A ce sujet et compte-tenu des difficultés rencontrées avec le Président des Francas au sujet de la reprise du matériel, le Président indique qu'il demandera un audit des comptes de l'association en relation avec la délégation de service public.
- Inscription du remboursement et de la pose du tableau électrique de la Marpa, suite à un incendie en 2013.
- Problème d'intégration des écritures excédentaires des budgets annexes MARPA et ZAE La Rochelotte. Le Président rappelle l'inscription de ces sommes dans le budget primitif 2014. Les écritures étant incomplètes ou erronées, le Président propose d'intégrer, pour la partie MARPA, les propositions des services.

Après étude des écritures présentées, le conseil de communauté accepte à l'unanimité la décision budgétaire telle que présentée.

• **Schéma de mutualisation (rapport 2014.11.B.04)**

Le Président présente un diaporama sur l'obligation pour la communauté de communes de se doter d'un schéma de mutualisation des services. Ce document doit retracer l'engagement des élus à mutualiser les services communaux et intercommunaux. Il devra être soumis à l'approbation de tous les conseils municipaux des communes membres puis faire l'objet, chaque année, d'un rapport du Président de la Communauté de Communes au moment du vote du budget.

M. Maillot souligne l'importance de cet engagement de mutualisation du fait de la mise en place d'un coefficient de mutualisation dans le calcul de la DGF. Le législateur souhaite ainsi inciter les collectivités à mutualiser le personnel et les moyens afin de réaliser à terme, des économies d'échelle. L'intérêt pour

l'intercommunalité étant de s'efforcer à ne pas perdre de DGF compte-tenu des baisses annoncées des aides de l'Etat, le Président indique qu'il sera nécessaire d'accélérer les dispositifs de mutualisation déjà en place (ex : Mises à disposition de Charles et Nadège, création d'un service technique mutualisé, groupements de commandes : nacelles, formations...).

Parallèlement à ces mutualisations, l'autre levier de ressources complémentaires demeure le transfert de compétences. Le Président souligne par exemple l'intérêt qu'il y aurait à avoir la compétence voirie avec le bénéfice de fonds spécifiques destinés aux intercommunalités.

Une commission sera créée prochainement afin de débattre de ce thème et proposer un rapport au conseil communautaire.

▪ **Mutualisation service secrétariat (rapport 2014.11.B.02)**

Le Président expose que suite à la demande d'un Maire, le Bureau propose de mettre en place un service mutualisé pour le secrétariat des communes.

A ce titre, comme pour le service technique, le Président propose de l'autoriser à signer une convention avec ladite commune, pour la mise à disposition d'un service mutualisé de secrétariat.

Concernant le fonctionnement de ce service, la commune a recours au personnel administratif déjà en place dans les bureaux communautaires et bénéficie de la venue lors d'une permanence communale, d'une personne.

Le coût de la prestation tient compte des différentes charges de secrétariat (rémunérations, cotisations patronales, régime indemnitaire, visites médicales, frais de formation...). La commune met à disposition de la communauté de communes, son logiciel et autres certificats obligatoires.

La prestation est facturée par la Communauté de Communes en fonction du nombre d'heures d'intervention des secrétaires.

Après délibération, le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Président à signer toute convention s'y rapportant.

Le Président ajoute que les services mutualisés pourraient être une solution pour les Maires compte-tenu des suppressions à venir des syndicats de communes.

▪ **Mise à disposition de personnel (rapport 2014.11.B.03)**

Compte-tenu de la période de stage de Mme Toutain, suite à sa nomination au grade d'attaché territorial, il convient de renouveler l'autorisation au Maire de signer une convention de mise à disposition avec les communes de Froncles et Bologne. Après délibération, le conseil communautaire accepte cette proposition.

▪ **Tarifs participation des familles : centres de loisirs (rapport 2014.11.V.01)**

A la suite de la reprise en gestion directe des accueils de loisirs, il convient de délibérer sur les tarifs des sorties pédagogiques pouvant être organisées lors des centres de loisirs des petites et grandes vacances. A l'unanimité, le conseil communautaire fixe ces sorties à 2.50 € pour une demi-journée et 5.00 € pour une journée.

▪ **Questions diverses**

Le Conseil Communautaire accepte à l'unanimité la demande du SMICTOM Centre reçue ce jour, de délibérer favorablement à la demande de retrait de la commune de Busson du syndicat pour l'élimination des déchets ménagers.